



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 février 2023 à 18 heures 30 minutes  
Salle Tournesol-Complexe Saint Exupéry

**Présents :** M. ANFRYE Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, Mme TRIAUREAU Caroline, M. VASSE Xavier, M. PRICOT Mickael arrive à 18h35

**Procuration(s) :** M. FLEURIGAND Cédric donne pouvoir à M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne donne pouvoir à M. CARPENTIER Ludovic, Mme MERCENNE Alexandra donne pouvoir à Mme LANGLOIS Laurence, Mme RIOT Eloise donne pouvoir à Mme FRANCOIS Sylvie

**Absent(s) :** M. POUPARD Yann

**Excusé(s) :** M. FLEURIGAND Cédric, Mme HEBERT Corinne, Mme MERCENNE Alexandra, Mme RIOT Eloise

**Secrétaire de séance :** M. VASSE Xavier

**Président de séance :** Mme CHIROL Avelyne

## **Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2023.**

Les membres du conseil Municipal, présents ou représentés adoptent le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2023 à la majorité.

Mme TRIAUREAU Caroline s'abstient, car elle n'a pas eu le temps de lire le procès-verbal.

M. PRICOT Mickael arrive à 18h35.

## **1 - Construction de la nouvelle Mairie : demande de subvention**

Madame le Maire explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, faire des demandes de subvention est plus compliqué que les années précédentes.

Il faut une délibération pour faire cette demande de subvention.

L'appel d'offres pour la construction de la nouvelle Mairie a été lancé, les candidatures ont été déposées le 16 février et transmises pour analyse à l'architecte.

Les résultats vous seront présentés lors d'un prochain Conseil Municipal pour choix des prestataires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a eu 58 réponses pour les 12 lots sur 178 personnes qui ont consulté les documents sur le site de l'ADM76, car l'appel d'offre se fait en dématérialiser.

Madame le Maire explique que dans le mail d'envoi de la convocation, il a été mis les dates pour les prochaines réunions d'échanges les 13 mars 2023 suivi du Conseil Municipal le 20 mars 2023, pour les résultats de l'appel d'offre de la Construction de la Mairie et des salles d'activités et 27 Mars réunion d'échange suivi d'un Conseil Municipal le 3 avril 2023 pour les résultats de l'appel d'offre pour la rénovation de la Fraternité.

**Le coût estimatif des travaux s'élèvent :**

Estimatif construction :

2 252 475,00 €. H.T.

Honoraires Maîtrise d'œuvre :	186 216.00 € H.T.
Etudes :	41 560.00 € H.T.
Déviations des réseaux eaux :	23 142.00 € H.T.

**Coût total estimé** **2 503 393.00 € H.T.**

Le financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention DETR 20% :	500 678.60 €
Subvention DSIL 20% :	500 678.60 €
Subvention Département plafonnée à 400 000€ HT 20% :	80 000 .00 €

Autofinancement : 1 422 035. 80 €

Il convient de procéder aux demandes de subvention avant le 25 février 2023 auprès de la Préfecture (DETR, DSIL).

Madame le Maire explique qu'elle a eu au téléphone l'architecte, et que les quelques offres analysées, sont en-dessous des prix estimés.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité 12 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. PRICOT Mickael, M. VASSE Xavier, par procuration M. FLEURIGAND Cédric, Mme HEBERT Corinne, Mme MERCENNE Alexandra, Mme RIOT Eloise  
2 abstentions : M. ANFRYE Bernard, Mme TRIAUREAU Caroline

Madame TRIAUREAU Caroline explique qu'elle n'est pas contre la demande de subvention, mais pas d'accord sur le projet initial.

Décident :

- D'accepter le projet estimé à 2 503 393.00 € et son financement.
- D'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de la Préfecture (DETR DSIL), du Département de la Seine Maritime et auprès d'autres administrations éventuellement.

## 2 - Rénovation salle d'activités-demande de subvention

L'appel d'offres pour la réhabilitation de l'ancienne mairie et le rez-de-chaussée du logement la jouxtant en salle d'activités a été lancé en même que la construction de la nouvelle Mairie, les candidatures ont été déposées le 16 février et transmises pour analyse à l'architecte.

Les résultats vous seront présentés lors d'un prochain Conseil Municipal pour le choix des prestataires.

Le coût estimatif des travaux s'élèvent à :

Estimatif réhabilitation :	756 000.00 € H.T.
Maîtrise d'œuvre :	79 770.00 € H.T.
Etudes :	39 964.00 € H.T.

**Coût total estimé :** **875 734.00 € H.T.**

Le financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention DETR 20% :	175 146.80 €
Subvention DSIL 20% :	175 146.80 €
Subvention Département plafonnée à 400 000€ HT20% :	80 000.00 €

Autofinancement : 445 440.40 €

Il convient de procéder aux demandes de subvention avant le 25 février 2023 auprès de la Préfecture (DETR, DSIL).

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité, 12 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. PRICOT Mickael, M. VASSE Xavier, par procuration M. FLEURIGAND Cédric, Mme HEBERT Corinne, Mme MERCENNE Alexandra, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline  
1 abstention : M. ANFRYE Bernard

Décident :

- D'accepte le projet estimé à 875 734.00 € H.T. et son financement
- D'autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de la Préfecture (DETR, DSIL), du Département de la Seine Maritime et auprès d'autres administrations éventuellement.

### **3 - Immeuble de la Fraternité-demande de subvention**

L'appel d'offres pour la rénovation énergétique de l'immeuble "La fraternité" va être lancé. Il s'agit d'isoler les façades extérieures, le plafond du sous-sol, de rénover l'ensemble des menuiseries extérieures et d'installer de stores au vélux. Ces travaux d'isolation thermique vont permettre aux résidents d'avoir un confort de vie et d'amoindrir les factures de chauffage.

Nous avons dans l'urgence changer les neuf chaudières tombant en panne les unes après les autres.

#### Le coût estimatif des travaux s'élève à :

Estimatif de la rénovation énergétique :	181 000 € H.T.
Etudes énergétiques :	9 870 € H.T.
Maîtrise d'œuvre :	37 300 € H.T.

**Coût total estimé :** **228 170 € H.T.**

#### Le financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention DETR 20% :	45 634 €
Subvention DSIL 20% :	45 634 €
Subvention Département plafonnée à 400 000€ HT 20% :	45 634 €
Autofinancement :	91 268 €

Il convient de procéder aux demandes de subvention avant le 25 février 2023 auprès de la Préfecture (DETR, DSIL).

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à

Décident :

- D'accepter le projet estimé à 228 170 € H.T. et son financement
- D'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de la Préfecture (DETR, DSIL) du Département de la Seine Maritime et auprès d'autres administrations éventuellement.

### **4 - Communauté Urbaine-Convention de services partagés**

Lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 vous avez autorisé Madame le Maire à signer un avenant concernant la convention de services partagés portant sur le ramassage des déchets verts.

La Communauté urbaine nous propose une nouvelle convention du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2028.

Elle nous propose un remboursement pour les moyens humains de 3 761.00 € et 631.00 € pour les autres moyens. Ces sommes seront réindexées chaque année, le paiement interviendra tous les 15 juillet de chaque année en une seule fois.

Si vous en êtes d'accord, il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer avec la Communauté Urbaine la convention de services partagés.

### Informations :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la Préfecture a demandé un recensement des frais de fonctionnement des écoles.

	Classes de Maternelles	Classes d'élémentaires
Frais d'entretien des locaux liés aux activités d'enseignements (la classe, les accessoires, les aires de récréation, les locaux	34 362€	57 269€
L'ensemble de fonctionnement des locaux (eau, chauffage, électricité, nettoyage, produit d'entretien, contrat de maintenance, assurance)	18 268€	30 447€
L'entretien remplacement de matériel mobilier et matériel collectif	2 602€	4 336€
Location et maintenance de Matériel informatique	Mélangé avec la Mairie	
Fournitures scolaires, matériel pédagogique, ouvrage a usage collectif, affranchissement, photocopieur, téléphone	7 681€	12 802€
Rémunération des Agents Territoriaux de Service des Ecoles Maternelles (ATSEM)	92 292€	
Intervenant extérieur		
Les quotas à part des services généraux de l'administration communal et intercommunales	13 449€	22 483€
Le coût des transports pour emmener les élèves de l'écoles vers les différents sites pour les activités scolaires, sortie scolaire obligatoire, piscine et le coup d'utilisation de ces équipements	306€	548€
TOTAL	168 959€	127 885€

A la rentrée 2021-2022 il y avait 67 élèves de maternelles ce qui fait un coût moyen par élève de maternelle de 2 521.78€, il y avait 137 élèves de primaire ce qui fait un cout moyen par élève de primaire de 933.47€.

Ces montants ne prennent pas en compte, les fournitures scolaires individuelles, les sorties scolaires avec nuitée, les voyages collectifs d'élèves, les classes découvertes, les classes d'environnement, les classes culturelles, les sorties scolaires occasionnelles sans nuitée, activités organisées, le restaurant scolaire, l'arbre de Noël, et les dépenses d'investissement.

La séance est levée à 18h53.

Le secrétaire

Fait à Rogerville  
Madame le Maire  
Avelyne CHIROL